

Association Agricole : Poser les fondements d'un projet collectif/ 2021



CIVAM 35 Installation Transmission

17 rue du Bas Village – CS 37725

35577 CESSON SEVIGNE cedex

Tél. 02 99 77 39 28

Mail aurore.sauvaget@civam.org

www.installationtransmission35.civam.org

N° Siret : 428 788 004 00037

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 53 35 08338 35

Contexte :

La question de l'association en agriculture cristallise de nombreuses attentes : gain de temps libre, baisse de la pénibilité, efficience économique des fermes, lien social au travail... De nombreuses personnes, installées ou non, imaginent des projets collectifs pour répondre à ces attentes et ainsi dépasser les freins et les menaces qui pèsent sur leur exploitation ou leur installation. Cependant, l'association en agriculture, qu'elle que soit sa forme, peut comporter des écueils et nécessite de poser en amont avec ses associés les fondements du projet d'association

Objectifs opérationnels :

A la fin de la formation, vous serez capables de :

- * Vous positionner sur votre souhait d'association

- * Présenter votre projet d'association en vous basant sur une méthode globale de réflexion et votre plan d'action pour constituer votre future association

Programme :

J1 – interconnaissance / conditions de réussite d'un projet collectif/ outils méthodologiques pour mieux se connaître entre associés

J2 – Le projet commun / Rôles et places de chacun/ Bases de questionnement d'un règlement intérieur

J3 – Statuts des sociétés / Partage de l'argent dans la société/ les entrées et sorties de la société/ Intervention d'un centre de gestion

J4 : Prise de décision et circulation d'information entre associés/ méthode d'écriture du Règlement Intérieur/ présentation du projet collectif et plan d'action en sous groupe

Modalités pédagogiques et techniques :

Format : présentiel

Modalités pédagogiques : Apports théoriques, outils méthodologiques et temps d'échanges d'expériences entre collectifs + témoignages de collectifs déjà en fonctionnement. Dossier stagiaire papier et outils numériques à travailler par collectif entre les séquences de formation et qui seront partagés lors des journées. Le formateur pourra adapter les moyens pédagogiques en fonction des besoins des participants.

Moyens matériels fournis :

- Salle/ paperboard

Modalités d'évaluation : Evaluation écrite et orale de la formation/ présentation du projet devant un binôme extérieur.

Responsable de formation et formatrice :

Aurore Sauvaget, formée à l'accompagnement des collectifs par GAEC et Sociétés.

Dates : 13/09 ; 04/10 ; 25/10 ; 15/11

Durée et horaires : 4 jours.

Horaires : 9h30 à 13h / 14h à 17h30

Lieu : Cesson Sévigné et sur des fermes du 35

Public et Pré-requis : L'ensemble des futurs membres du collectif (toutes les formes juridiques possibles) : agriculteurs en activité, porteurs de projets. Avoir déjà un lieu identifié et une première expérience de travail ensemble et Avoir validé les hypothèses d'activité du collectif.

Pas de Pré-requis

Matériel nécessaire : matériel de prise de note

Modalités financières :

Pour les personnes éligibles à VIVEA, le reste à charge pour les stagiaires est de 21€/ jour soit un total de 84€ pour la formation.

Pour les personnes non éligibles à VIVEA, le tarif est de 50 €/ jour soit 200€ pour l'ensemble de la formation/

Les éventuels frais annexes de restauration vous seront précisés dans les convocations de journée

Modalités d'inscription : Inscription auprès de Aurore Sauvaget. L'inscription est validée par retour de mail suite à la réception du bulletin d'inscription.

Date limite d'inscription : 05 septembre 2021

Modalités de paiement et attestation : Votre participation vous sera demandée en fin de formation, sur présentation d'une facture. Une attestation de formation vous sera fournie en fin de formation.

Accessibilité handicap : Si besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée, nous contacter : aurore.sauvaget@civam.org.